

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 27 juin 2018 à 14 heures 30

SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept juin à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis au siège du SMICVAL du Libournais - Haute Gironde, sous la présidence de Monsieur Alain MAROIS, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.

Date de la convocation : 15/06/2018

Etaient présents :

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC du Canton de Fronsac				CDC du Grand Saint Emilionnais			
Monsieur BEC	Ex	Monsieur MARIEN		Monsieur LAURET	X	Monsieur GALINEAU	
	-	Madame EYHERAMONNO	X	Monsieur VALLADE	X	Monsieur CANUEL	
Madame REGIS	X	Madame AMOUROUX		Monsieur BROUDICHOUX		Monsieur DUMONTEUIL	
Monsieur GRELAUD	Ex	Monsieur GALAND		Monsieur PORTAUD	X	Madame LE DUIGOU	
Monsieur BESSON	X	Madame PEYREFITTE		CDC de l'Estuaire			
Communauté d'Agglomération du Libournais				Monsieur GANDRE	Ex	Monsieur RIGAL	
Monsieur MAROIS	X	Monsieur MARTINEZ		Monsieur BAILAN	X	Monsieur NOEL	
Monsieur BERTHOME (V/Pdt)	Ex	Monsieur PAIGNE		Monsieur LABRIEUX		Monsieur VILLAR	
Monsieur ROUSSET (V/Pdt)	X	Madame ROUEDE		Monsieur BERNARD		Madame VERIT	
Madame GANTCH (V/Pdte)	X	Madame KRIER	X	Monsieur RIVEAU		Monsieur CORONAS	
Monsieur ABANADES (V/Pdt)	X	Monsieur AUDINET		CDC du Pays de St Aulaye			
Monsieur RESENDE (V/Pdt)	X	Monsieur MESPLEDE		Monsieur DELAVIE (V/Pdt)	X	Monsieur SEBART	
Monsieur GRELOT	X	Monsieur COSNARD	Ex	Monsieur GENDREAU		Monsieur BERNARD	
Madame VIANDON		Monsieur REIS-FILIFE		CDC Latitude Nord Gironde			
Monsieur FOULHOUX	Ex	Monsieur DARQUEST	Ex	Monsieur RENARD (V/Pdt)		Monsieur QUERION	
Monsieur VACHER (V/Pdt)	X	Madame PEYRIDIEUX		Monsieur BOULAN		Madame GRACIA	Ex
Monsieur ROBIN	Ex	Madame LEMOINE		Monsieur HAPPERT	X	Monsieur JAUBLEAU	
Monsieur GUILHEM		Monsieur NADEAU		Monsieur BLAIN	Ex	Monsieur SAINQUANTIN	
CDC du Cubzaguais				CDC du Canton de Blaye			
Monsieur GUINAUDIE (V/Pdt)	X	Monsieur COURSEAUX		CDC du Canton de Blaye			
Madame MONSEIGNE	Ex	Madame LARRIEU		Monsieur DUEZ (V/Pdt)	X	Madame MERCHADOU	
Monsieur RAYNAL		Madame COUPAUD		Madame GOUTTE		Monsieur MOURLOT	
Monsieur GRANCHERE	Ex	Madame GUINAUDIE		Monsieur ARRIVE	X	Monsieur MOULIN	
Monsieur ARNAUD		Monsieur MERCADIER		Monsieur LORIAUD (V/Pdt)	X	Monsieur ARNAUDIN	
Monsieur FAMEL		Monsieur TABONE		Monsieur CARREAU	Ex	Monsieur IMBERT	
Monsieur OLIVIER	X	Monsieur MIESSEYRE	Ex	Monsieur LIMOUZI	X	Monsieur FRAPPE	

Accusé de réception en préfecture
033-253306617-20180627-2018-22-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Titulaires		Suppléants	
CDC Isle Double Landais			
Monsieur LACHAIZE	Ex	Monsieur MONTAUD	X
Monsieur AUTIER	X	Monsieur BAGUET	

Excusés ayant donné procuration :

Madame MONSEIGNE, Déléguée titulaire de la Communauté de Communes du Cubzaguais a donné procuration à Monsieur GUINAUDIE, Vice-Président du SMICVAL et Délégué titulaire de la Communauté de Communes du Cubzaguais

Monsieur BLAIN, Délégué titulaire de la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde a donné procuration à Monsieur HAPPERT, Délégué titulaire de la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde

Invités excusés :

Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,
 Madame HARDY, Conseillère Départementale de la Gironde (canton de Libourne)
 Monsieur FROUIN, Vice-Président du Conseil Départemental de la Gironde (canton de Fronsac)
 Monsieur CANTET, Trésorier de Coutras

En ouverture de séance, sur les 48 Délégués qui composent le Comité Syndical du SMICVAL du Libournais – Haute Gironde, lors de l'Assemblée Générale du 27 juin 2018, 25 d'entre eux étaient présents ou représentés par un suppléant.

Accusé de réception en préfecture
 033-253306617-20180627-2018-22-DE
 Date de télétransmission : 29/06/2018
 Date de réception préfecture : 29/06/2018

DELIBERATION N° 2018 - 22

Objet : Autorisation de signature de modifications en cours d'exécution (avenant) n° 1 et n° 2 de plusieurs lots du marché de travaux pour la réhabilitation des Pôles Recyclage

Rapporteur : Monsieur GUINAUDIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux Marchés Publics,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics, notamment l'article 139.

Vu la délibération n° 2017-63 du 20 septembre 2017 autorisant le Président à signer un marché public pour les travaux de réhabilitation de 5 Pôles Recyclage. Ce marché est composé de 15 lots pour un montant total de 3 810 409.94 € TTC.

Vu la délibération n° 2018-07 du 21 mars 2018 autorisant la signature d'une modification en cours d'exécution (avenant) n° 1 de plusieurs lots du marché de travaux pour la réhabilitation des Pôles Recyclage.

Considérant que le 20 septembre 2017, l'Assemblée Syndicale a autorisé le Président à signer un marché public pour les travaux de réhabilitation de 5 Pôles Recyclage composé de 15 lots pour un montant total de 3 810 409.94 € TTC.

Considérant que les chantiers ont débuté en novembre dernier et sont en cours de finalisation. En mars dernier, l'assemblée générale a autorisé le Président à signer une modification en cours d'exécution (avenant) pour les lots n° 1, 2, 3, 5, 6, 11 et 12.

Considérant que pendant l'exécution des travaux, le SMICVAL, maître d'ouvrage et maître d'œuvre, a dû ajuster le programme à la réalité du terrain, trouver des solutions techniques pour pallier les oublis, les impondérables et les demandes nouvelles de l'exploitation

Il convient d'ajuster le programme des travaux pour répondre à ces impondérables et à ces modifications de programme aussi bien techniquement que financièrement, comme suit :

- Avenant n° 2 au lot n° 6 : Charpente métallique / Serrurerie, titulaire entreprise TROISEL

Motif de la modification	Moins-Value	Plus-value
Avenant n° 1 Saint Gervais : remplacement des gardes corps en Cétris par un matériau plus résistant (le bois) pour limiter les interventions de maintenance → + 4 784.97 € HT Tous chantiers: suppression de la fourniture et pose de butées et glissières (doublet avec les plaques de roulement) → -14 800 € HT	-10 150.03 € HT	
Avenant n° 2 Saint Mariens et Lib B : linéaire de garde-corps supplémentaire		+ 4 531.46 € HT

Montant du lot initial : 346 911 € HT
Montant du lot après modification : 341 292.43 € HT
% d'augmentation : -1.6 %

- Avenant n° 1 au lot n° 7 : Courant fort / Eclairage/ Plomberie, titulaire entreprise BEAUFILS

Motif de la modification	Moins-Value	Plus-value
Saint Seurin : fourniture et pose d'une pompe vide-cave dans le vide sanitaire		+ 796 € HT

Accusé de réception en préfecture
033-253306617-20180627-2018-22-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Montant du lot initial : 59 459.68 € HT
 Montant du lot après modification : 60 255.68 € HT
 % d'augmentation : 1.3 %

- Avenant n° 1 au lot n° 8 : Vidéo protection, titulaire entreprise SN APS

Motif de la modification	Moins-Value	Plus-value
Tous sites : suppression de l'option ADSL par satellite Saint Mariens : remplacement d'une caméra appartenant au Smicval St Denis et Libourne : pose d'une caméra supplémentaire St Denis : déplacement de l'arrivée du serveur et raccordement	- 669.20 € HT	

Montant du lot initial : 60 066.19 € HT
 Montant du lot après modification : 59 396.99 € HT
 % d'augmentation : -1.1%

- Avenant n° 1 au lot n° 9 : Signalétique, titulaire entreprise RJ2D

Motif de la modification	Moins-Value	Plus-value
Tous sites : suppression des 150 petits panneaux pour les flux DDS	-3 660.30 € HT	

Montant du lot initial : 72 420 € HT
 Montant du lot après modification : 68 759.7 € HT
 % d'augmentation : -5%

- Avenant n° 2 au lot n° 11 : Clôture, titulaire entreprise CARNELOS

Motif de la modification	Moins-Value	Plus-value
Avenant n° 1 Saint Mariens : renforcement de la fondation de la clôture existante sur 8 m		+ 6 997.32 € HT
Avenant n° 2 St Gervais : modification emplacement portail de sortie et motorisation du second portail de sortie		+ 2 951.01 € HT

Montant du lot initial : 135 870.49 € HT
 Montant du lot après modification : 145 818.82 € HT
 % d'augmentation : 7.3%

Aussi, il est demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir d'autoriser le Président à signer ces secondes modifications en cours d'exécution (avenant n° 2) au marché de réhabilitation des Pôles Recyclage, avec les entreprises titulaires des lots n° 6, 7, 8, 9 et 11, dans les conditions énumérées ci-dessus.

Entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents (25 délégués présents, sur 48 délégués en exercice), dont 2 procurations, le Conseil Syndical décide :

Article 1 :

D'autoriser le Président à signer ces secondes modifications en cours d'exécution (avenant n° 2) au marché de réhabilitation des Pôles Recyclage, avec les entreprises titulaires des lots n° 6, 7, 8, 9 et 11, dans les conditions énumérées ci-dessus.

Article 2 :

Le Président, le Directeur et le Receveur sont chargés, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous les documents relatifs à ce dossier.

035 253508017 20180627 2018 22 DE
 Date de télétransmission : 29/06/2018
 Date de réception préfecture : 29/06/2018

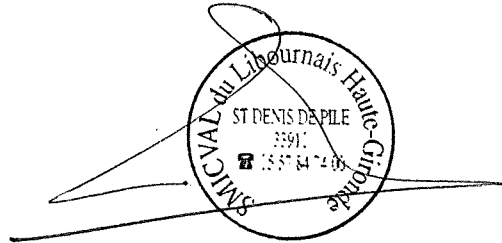
Article final :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT ET DELIBERE, LES JOURS MOIS ET AN CI-DESSUS
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME
FAIT A ST DENIS DE PILE, le 27 juin 2018

Le Président,

A. MAROIS



Accusé de réception en préfecture
033-253306617-20180627-2018-22-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Accusé de réception en préfecture
033-253306617-20180627-2018-22-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018